

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180905-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 5

OBJET : Marchés de fourniture de service de téléphonie et interconnexion des sites et accès à Internet : information sur l'attribution des lots

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 septembre 2018.

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil municipal a donné délégation au Maire de signer les marchés pour la consultation relative à la fourniture de service de télécommunications en vertu de l'article L 2122-21-1 du CGCT.

Au terme de cette consultation, le Conseil municipal est informé des résultats de l'appel d'offres ouvert mené dans le cadre d'un groupement de commandes avec le CCAS. La Commission de groupement a attribué les lots suivants, pour un montant total annuel HT estimé à 56 526 € :

LOT	INTITULE	ATTRIBUTAIRE
1	Téléphonie fixe : lignes sensibles	Orange Business Services
2	Téléphonie fixe	SFR
3	Téléphonie mobile	SFR
4	VPN et Services Internet	ADISTA

Cet appel d'offres a été lancé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum sans maximum pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre acte des résultats de l'attribution du marché de fourniture de services de télécommunications.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL